VILLE DE
MARIGNANE
entre soleil et eau

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24ToM

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de stationnement d'une grue mobile afin de livrer des matériaux pour travaux d'étanchéité toiture
Avenue Marius Ruinat **HORS SECTEUR PNRQAD**
A compter du 29/01/2024 jusqu'au 02/02/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **SUD BALISAGE - MEDIACO, 31, traverse de la Martine – 150, boulevard Grawitz – 13012 - 13016 MARSEILLE** pour le compte de : **ALFA SERVICES – RESIDENCE SAINT PIERRE V**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 17 JAN. 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

24 TOSS

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 17 JAN. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE MARIUS RUINAT

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

[X] *METROPOLE* [ ] *DEPARTEMENTALE*

[ ] *COMMUNALE* [ ] *PRIVEE*

LE PETITIONNAIRE ...SUD BALISAGE / MEDIACO

Adresse 31 TRAVERSE DE LA Martine 13012 MARSEILLE /
150 Bd Grawitz 13016 MARSEILLE

Tél./FAX 06 46 47 39 77

Mail sudbalisage@gmail.com /
p.attali@mediaco.fr

POUR LE COMPTE DE
ALFA SERVICES / Residence Saint pierre V
DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 29/01/2024 AU 02/02/2024 Durée des travaux: 1 nuit

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Stationnement d'une grue mobile afin de livrer des matériaux pour des travaux d'étanchéité toiture

Ouverture de tranchées conformémént au Règlement de voirie CUMPM

[ ] Oui [X] Non

[ ] **DAET**	[ ] **Longueur Tranchées**
[x] **TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h**	[ ] **Voirie moins de 3 ans**
[x] **STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux**	[x] **30 KM/h**
[ ] **ALTERNAT MANUEL SI BESOIN**	[x] **DANGER**
[ ] **ALTERNAT MANUEL TRICOLORE** si besoin	[ ] **CHAUSSEE RETRECIE**
[X] **ROUTE BARREE AVEC DEVIATION** Voir plan de circulation ou délestage	[ ] **TRAVAUX 1/2 chaussée**
[ ] **Passage VL et PL**	[x] **CONES DE SIGNALISATION**
[x] **PROTECTION DES PIETONS**	[x] **BALISAGE DU CHANTIER**
[ ] **INSTALLATION NACELLE**	

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

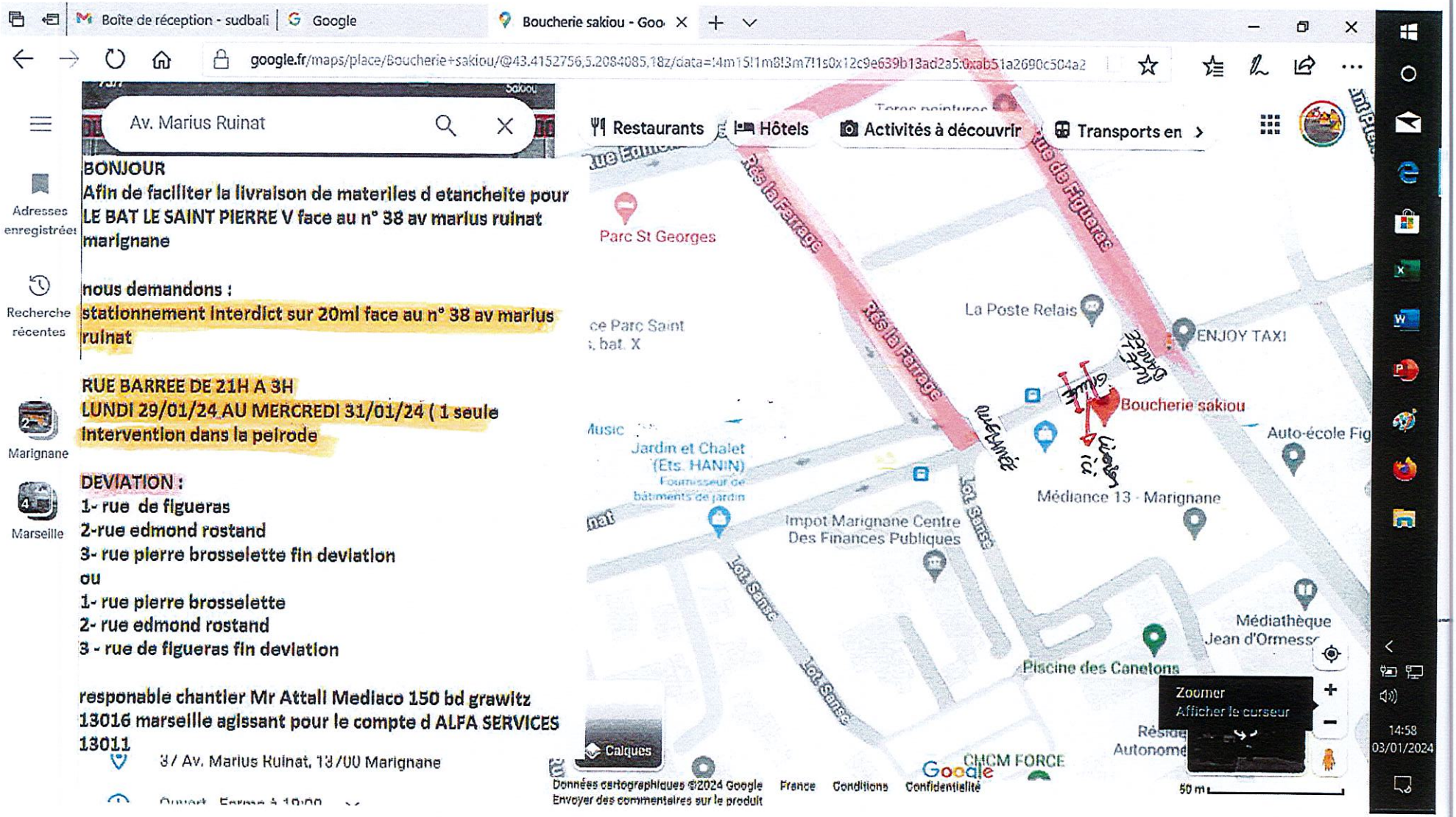
Boîte de réception - sudbali
Google
Boucherie sakiou - Goo
google.fr/maps/place/Boucherie+sakiou/@43.4152756,5.2084085,18z/data=!4m15!1m8!3m7!1s0x12c9e639b13ad2a5:0xab51a2690c504a2
Av. Marius Ruinat
Adresses enregistrées
Recherche récentes
Marignane
Marseille
BONJOUR
Afin de faciliter la livraison de materiles d etancheite pour LE BAT LE SAINT PIERRE V face au n° 38 av marius ruinat marignane
nous demandons :
stationnement interdict sur 20ml face au n° 38 av marius ruinat
RUE BARREE DE 21H A 3H
LUNDI 29/01/24 AU MERCREDI 31/01/24 (1 seule intervention dans la peirode
DEVIATION :
1- rue de figueras
2-rue edmond rostand
3- rue pierre brosselette fin deviation
ou
1- rue pierre brosselette
2- rue edmond rostand
3 - rue de figueras fin deviation
responable chantier Mr Attali Mediaco 150 bd grawitz 13016 marseille agissant pour le compte d ALFA SERVICES 13011
37 Av. Marius Ruinat, 13700 Marignane
Restaurants
Hôtels
Activités à découvrir
Transports en
Parc St Georges
La Poste Relais
ENJOY TAXI
Boucherie sakiou
Jardin et Chalet (Ets. HANIN)
Médiance 13 - Marignane
Impot Marignane Centre Des Finances Publiques
Médiathèque Jean d'Ormesson
Piscine des Canetons
CHCM FORCE
Calques
Zoomer
Afficher le curseur
Données cartographiques ©2024 Google
France
Conditions
Confidentialité
Envoyer des commentaires sur le produit
50 m
14:58
03/01/2024

Déviation de circulation

L'itinéraire de déviation concerné
ne rencontre aucun autre itinéraire de déviation
La déviation s'applique à toutes les catégories de véhicules

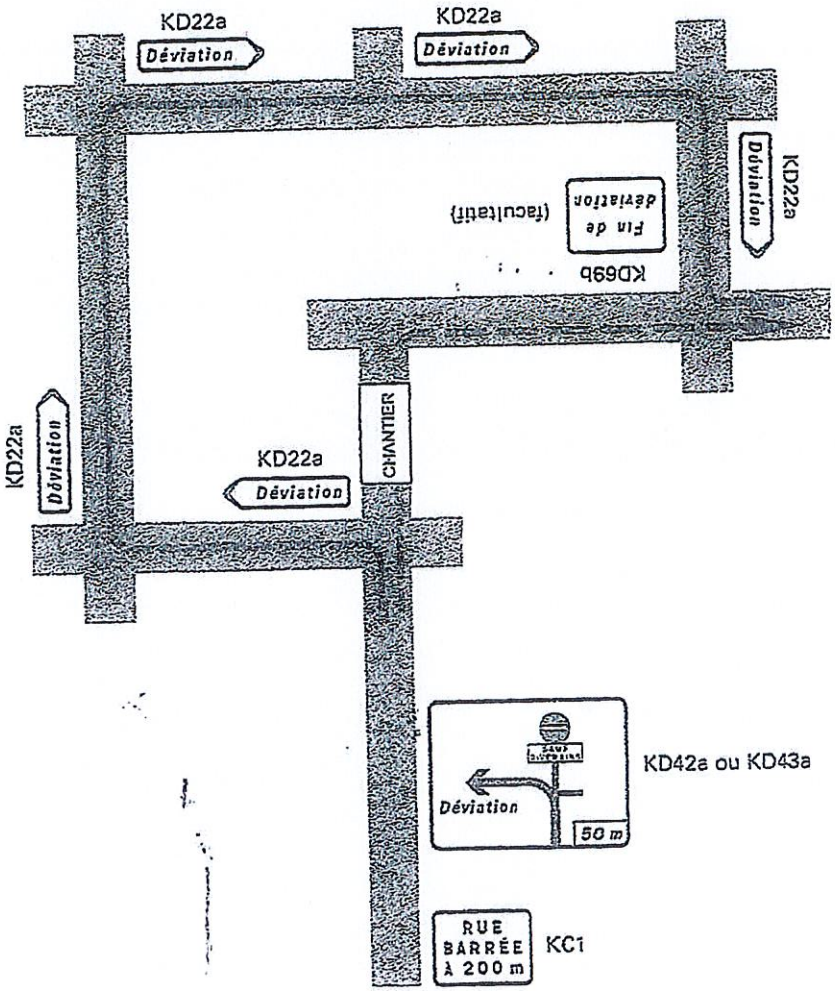

Remarques :

Si nécessaire, un panneau KD79b est implanté après le panneau KC1.

Les panneaux placés sur trottoir ne doivent pas constituer un obstacle pour les piétons (cf 1.2.1).
L'exploitant doit se poser la question de la circulation possible des cycles sur la voie coupée.

COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre
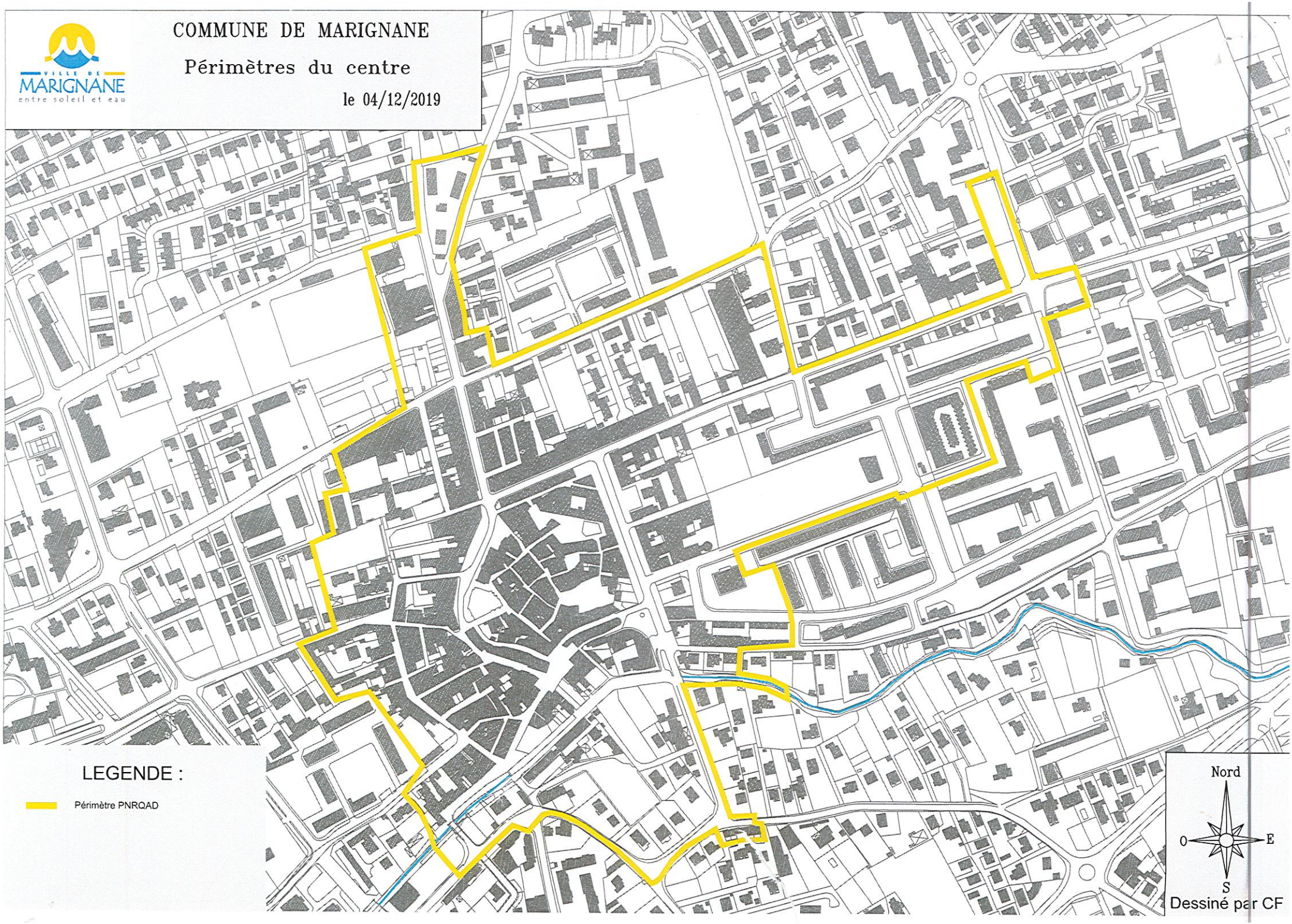
le 04/12/2019